

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Programme de démoustication expérimentale de la Camargue

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Camargue une subvention de 59 000 € pour le suivi scientifique de la démoustication de la Camargue et la poursuite d'une expérimentation de lutte alternative contre les moustiques (pièges CO²) au Sambuc ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention entre le Département des Bouches-du-Rhône et le Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Camargue dont le projet est joint au rapport.

La dépense totale correspondante sera imputée à hauteur de 59 000 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée